

**PROCES VERBAL  
DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE  
DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

**VISITE PERIODIQUE**

Les membres de la Commission Communale de MONTIGNY-LES-CORMEILLES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public se sont réunis en séance plénière sur site le 16 juin 2016 afin de donner un avis sur la poursuite de l'activité du bâtiment suivant :

**FOYER LE GRAND CEDRE – BATIMENT B : Foyer d'HEBERGEMENT**

Situé à :

**14-16 rue de Verdun  
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

Classement :

**Type JH - 4ème catégorie**

**Membres de la commission présents :**

- |                      |   |
|----------------------|---|
| - M. SAINT-AUBIN     | Adjoint au maire de MONTIGNY-LES-CORMEILLES             |
| - M. FANDI           | Mairie de MONTIGNY-LES-CORMEILLES                       |
| - M. LACOMBE         | Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) |
| - Lieutenant COLLOMP | Représentant le Commandant du Groupement n° 2           |

**Assistaient à la réunion:**

- |                      |  |
|----------------------|--|
| - Mme BRETON         | Directrice du foyer le Grand Cèdre                         |
| - M BARUSSAUD        | Responsable technique                                      |
| - M. BENDKOWSKI      | Responsable immobilier HAARP                               |
| - Lieutenant LACROIX | Centre d'Incendie et de Secours de Montigny-lès-Cormeilles |

Avis de la Commission Communale de Sécurité sur l'ouverture de l'établissement :

## AVIS FAVORABLE

### I. VERIFICATIONS TECHNIQUES

Installations électriques : organisme agréé	03 septembre 2015
Installation gaz :	04 septembre 2015
Chauffage gaz :	04 septembre 2015
Ramonage :	08 décembre 2015
Extincteurs :	27 mai 2016
SSI de catégorie A : triennale par organisme agréé	22 janvier 2016
technicien compétent	03 mai 2016
Désenfumage naturel : escalier	30 mars 2016
Eclairage de sécurité :	12 mai 2016
Blocs secours :	03 septembre 2015
Appareils de cuisson : gaz et électrique	03 septembre 2015
Extraction cuisine :	18 décembre 2015
Formation du personnel :	05 novembre 2015
Registre de sécurité :	présent et tenu à jour

### II. OBSERVATIONS

L'étage de ce bâtiment n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

La directrice de l'établissement a indiqué que ce bâtiment ainsi que le bâtiment C étaient voués à la démolition en vue d'une reconstruction.

### III. PROPOSITION DE PRESCRIPTIONS

3.1 Améliorer l'isolement de la cuisine si la puissance cumulée dépasse 20kW, de la manière suivante : Art. GC 9

- obturation de l'ancien passe-plat découpé dans une des 2 portes par un matériau coupe-feu ½ heure ;
- mise en place de ferme-portes sur les 2 blocs-portes de la cuisine.

### IV. AVIS

Les membres de la commission ont émis, à l'unanimité, un avis FAVORABLE à la poursuite de l'activité de l'établissement.

Marcel SAINT AUBIN  
  
Président de la Commission